



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu, **le lundi 25 janvier 2021 à 18 heures 30 par visioconférence.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 15 janvier 2021.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. RCA sportive culturelle et commerciale

RATIFICATION

3. Ratifications de factures

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

4. Non application pour l'exercice 2021 de divers règlements taxes et redevances - Application de la circulaire du 4 décembre 2020 du SPW

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

5. Modification du Plan de Secteur de Mons-Borinage au niveau de la Chasse de Saint-Ghislain à Boussu - ancien site Eurotubes / désignation d'un auteur de projet pour la réalisation du cahier des charges.

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

6. Police Boraine - Installation et utilisation de caméras par les services de police - caméra fixe supplémentaire - Accord de principe
7. Police Boraine - Installation et utilisation de caméras fixes ANPR dans un lieu ouvert - Accord de principe

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

8. Accueil extrascolaire : Renouvellement du Programme CLE - 2020-2025.

HUIS CLOS